



Coopérative d'habitation Lezarts
pour artistes professionnels en arts visuels et médiatiques

2220, rue Parthenais, bureau 315
Montréal (Québec) H2K 3T4
514-223-4162
info@cooplezarts.org
www.cooplezarts.org

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ - Pour devenir membre de la coopérative Lezarts

Pour accéder à un logement et avoir la possibilité d'être admis par la suite comme membre de la coopérative, les candidats doivent satisfaire aux critères suivants :

1. Être un artiste professionnel en arts visuels ou médiatiques
2. Avoir une expérience pertinente au sein de comités ou d'équipes (conseil d'administration, entretien, finances, etc.);
3. Avoir une connaissance de la formule coopérative d'habitation;
4. Posséder des compétences et des expériences transférables dans la gestion des affaires courantes de la coopérative;
5. Manifester les attitudes et les comportements d'entraide facilitant l'intégration dans un milieu de vie coopératif;
6. Être disponible à participer activement dans les différentes équipes de travail de la coopérative;
7. Être capable de prendre des responsabilités dans la gestion des affaires de la coopérative;
8. Fournir les raisons qui motivent le désir d'habiter dans la coopérative;
9. Répondre aux besoins immédiats de la coopérative;
10. Pour les logements non subventionnés, démontrer la capacité de payer le loyer et les autres frais.



Coopérative d'habitation Lezarts
pour artistes professionnels en arts visuels et médiatiques

2220, rue Parthenais, bureau 315
Montréal (Québec) H2K 3T4
514-223-4162
info@cooplezarts.org
www.cooplezarts.org

PROCÉDURE À SUIVRE :

Les candidats qui souhaitent devenir membres de la coopérative devront suivre la procédure suivante :

PREMIÈRE ÉTAPE – VOLET ARTISTIQUE :

1. Présenter un dossier d'artiste en arts visuels incluant :
 - a) Curriculum vitae, maximum 3 pages (8.5 po x 11 po)
 - b) Résumé de la démarche artistique*, maximum 250 mots
**définition* : la démarche artistique explique les motivations de l'artiste, les thèmes de sa ou ses recherches.
 - c) Dix images avec une liste descriptive des images:
 - 1- Chaque image doit être en format .JPG seulement, 72 ppp (dpi), 768 x 1024 pixels, maximum 1,0 Mo. Compatible MAC et PC.
 - 2- Identifier chaque image par le numéro, suivi de votre nom de famille et du titre (ex. : 01tremblaycielbleu.jpg)
 - 3- Pour les œuvres vidéo et audio, maximum de 2 œuvres (maximum 5 min.), idéalement fournir un lien Internet VIMEO, YOUTUBE ou autre où vos vidéos peuvent être visionnées. Les formats AVI, MPEG, MP4 et MP3 sont acceptés.
 - 4- Veuillez joindre une liste descriptive des images/œuvres avec numéro, titre, année, dimensions ou durée.
 - d) Maximum de 5 catalogues ou articles de presse récents, si disponibles.
2. Les candidats devront répondre aux critères de sélection du dossier d'artiste en arts visuels et en arts médiatiques qui sont :
 - a) œuvres présentées : production récente des 5 dernières années
 - b) cohérence : adéquation entre l'intention et l'œuvre produite
 - c) recherche : processus évolutif de la démarche artistique
 - d) techniques utilisées : les techniques et procédés utilisés par l'artiste doivent respecter les règlements d'immeuble de la Coop Lezarts.

Envoyez votre dossier via WeTransfer :

info@cooplezarts.org

ou par la poste* à l'adresse suivante :

Coopérative d'habitation Lezarts- Sélection 2014.
2220, rue Parthenais, bureau 315
Montréal (Québec) H2K 3T4

Les dossiers doivent être reçus pour le 15 octobre 2018.



Coopérative d'habitation Lezarts
pour artistes professionnels en arts visuels et médiatiques

2220, rue Parthenais, bureau 315
Montréal (Québec) H2K 3T4
514-223-4162
info@cooplezarts.org
www.cooplezarts.org

**Si votre dossier d'artiste est sélectionné par la coopérative,
nous vous demanderons de participer à la 2^e étape du processus de sélection.**

DEUXIÈME ÉTAPE – VOLET COOPÉRATIF :

1. Nous vous demanderons de remplir un formulaire;
2. Vous serez convoqué en entrevue pour démontrer auprès des membres de l'équipe de sélection que vous répondez aux critères d'admissibilité cités plus haut concernant l'aspect coopératif.

Si votre candidature est acceptée, vous serez alors inscrit sur notre liste d'attente pour une période de 5 ans pour autant que vous renouveler votre inscription chaque année.

Vous serez appelé lorsqu'un logement se libèrera en lien avec vos besoins et ceux de la Coop.

Si une subvention au loyer se libère en même temps qu'un logement, le candidat de la liste d'attente éligible à une subvention et ayant le pointage le plus élevé se fera offrir le logement en priorité.

MERCI DE VOTRE INTÉRÊT.

Équipe sélection

